

Communiqué de Presse

Philippe Kaltenbach
Sénateur des Hauts-de-Seine
Président du groupe d'amitié France Arménie
Maire de Clamart

Le 29 février 2012

Philippe Kaltenbach demande la création d'une mission d'information parlementaire sur la pénalisation du négationnisme

Philippe Kaltenbach, Sénateur PS des Hauts-de-Seine et Président du groupe d'amitié France Arménie, qui avait exprimé en séance publique le lundi 23 janvier dernier la position du groupe socialiste en faveur de la proposition de loi « tendant à réprimer la contestation de l'existence des génocides reconnus par la loi », demande la création d'une mission d'information parlementaire sur la pénalisation de la négation des génocides.

Philippe Kaltenbach déclare : *« Comme toutes celles et ceux qui se sont mobilisés depuis 10 ans pour que soit enfin sanctionnée la pénalisation de la négation du génocide arménien en France, j'ai pris acte avec regret de la décision rendue hier par le Conseil Constitutionnel. Je partage l'amertume de nos compatriotes d'origine arménienne. **Les sages ont dit le droit mais le législateur doit poursuivre son travail pour protéger nos concitoyens des assauts du négationnisme. De tels agissements ne sont pas tolérables en France et foulent aux pieds nos valeurs de respect et de tolérance. Nous ne pouvons rester inactifs après cette censure.***

»

Le Président du groupe d'amitié France Arménie du Sénat ajoute : *« **Il convient donc de créer une mission d'information parlementaire sur la question de la pénalisation des génocides en France. J'ai écrit (lettre ci-jointe) au Président du groupe d'amitié France Arménie de l'Assemblée Nationale afin que nous initiions ensemble cette mission d'information qui devra permettre, grâce à un travail approfondi, de dégager un consensus. Le négationnisme n'aura jamais sa place dans la République. Il ne constitue en rien, à l'instar du racisme, une opinion. Chaque citoyen doit pouvoir honorer sereinement la mémoire de ses ancêtres. Le législateur doit affirmer haut et fort ce principe.*** »

Le Sénateur des Hauts-de-Seine conclut : *« **Ce nouveau débat au sein de la représentation nationale devra être mené en dehors de toute précipitation. En imposant au Parlement un calendrier très resserré, le Président candidat a desservi la cause qu'il entendait défendre. Il faut du temps pour démontrer la cohérence de la démarche dans laquelle nous voulons inscrire une telle loi. Ce temps a fait défaut au Sénat et à l'Assemblée Nationale. L'empressement du Chef de l'Etat a fait peser sur la démarche du législateur de lourdes suspicions. En annonçant hier qu'il demandait au garde des Sceaux de préparer un nouveau texte, M. Sarkozy retombe dans les mêmes travers.***

Légiférer, c'est écouter, débattre et décider. Ce n'est que par le biais d'échanges riches et nombreux que nous parviendrons à démontrer que le législateur est bien dans le rôle que lui confère la Constitution en voulant sanctionner le négationnisme. »

PJ : Lettre au Président du groupe d'amitié France Arménie de l'Assemblée Nationale